

PLEIN VENT

On ne présente plus les classiques marchés de plein vent, lieux emblématiques pour de nombreuses villes où les habitants viennent y faire leurs achats alimentaires. En Haute-Garonne, on recense environ 120 marchés de plein vent ou marchés couverts, dont 15 à Toulouse (Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne, 2021).

Parmi les marchés de plein vent, les marchés de producteurs réunissent uniquement des producteurs fermiers et parfois quelques artisans (les revendeurs sont exclus) garantissant la traçabilité, l'origine et la qualité des produits qu'ils proposent. On pourra citer :

- Les "Marchés des producteurs de Pays" mis en place par le réseau des Chambres d'agriculture avec une charte et un contrôle (produits fermiers uniquement) ;
- Les marchés de producteurs accompagnés par Nature & Progrès dans le Tarn ;
- Les marchés de producteurs d'été du CIVAM Fermiers de l'Aveyron.

COMMENT ÇA MARCHE ?



Durant le confinement, la fermeture des marchés de plein vent pendant un certain temps a provoqué des inquiétudes chez les producteurs pour qui le marché représente la principale source de revenus. Bien organisés avec un protocole sanitaire établi, les marchés de plein vent ont su, avec l'appui d'élus locaux et des services, défendre leur importance pour offrir une alimentation saine et locale aux habitants.

AVANTAGES

Pour le consommateur :

- Choix des produits, échange avec le vendeur
- Diversité de produits disponibles
- Lien social avec les habitants

Pour le producteur :

- Ecoulement d'une grande quantité
- Prix accessible pour les consommateurs
- Clientèle souvent fidèle
- Lien direct avec la clientèle

INCONVÉNIENT

Pour le consommateur :

- Confusion sur la provenance des produits (présence de stands de producteurs fermiers et de revendeurs) : manque de transparence si aucune démarche mise en place

Pour le producteur :

- Chronophage (1 journée de travail en comptant la préparation, le transport et le rangement)
- Concurrence possible avec d'autres vendeurs
- Perte possible de clientèle qui se tournent vers des systèmes de vente en ligne ou de paniers

POUR ALLER PLUS LOIN :

- Fiche technique "Comment mettre en place un marché de producteurs bio et locaux ?" sur www.colibris-lemouvement.org
- Zoom sur Ici.C.Local : Coordonné par l'INRAE, ce dispositif participatif permet d'identifier et de valoriser les produits locaux et issus des circuits-courts sur les marchés. Il favorise également la coopération entre producteurs, commerçants et consommateurs. La mairie de Castanet-Tolosan propose aux exposants des marchés de sa commune d'utiliser le dispositif *Ici.C.local* afin de mieux informer les consommateurs sur l'origine des produits. La commune a réuni différentes parties prenantes pour mettre en place cette initiative, dont le CIVAM 31. Elle a également lancé une enquête pour mieux connaître les attentes des citoyens et des commerçants.

“ Avec cette initiative, notre objectif est d'encourager les citoyens à acheter des produits locaux, réduire les transports et limiter les intermédiaires, bref favoriser la transparence et le partage équilibré de la valeur ajoutée. ”

Luc Evans, Adjoint au maire délégué aux relations aux entreprises, à l'emploi et à la gestion des marchés de plein vent à Castanet-Tolosan



MARCHÉ « PAS TOUCHE »



ORIGINE DE L'INITIATIVE

Pour faire face aux sollicitations des agriculteurs dont l'activité était fortement impactée par la situation sanitaire, la FR CIVAM Occitanie et les associations Caracole et Sens Actifs, avec l'appui du CIVAM 31 et en lien avec leurs adhérents locaux et partenaires ont décidé d'aider les producteurs qui ne pouvaient plus vendre sur les marchés de plein vent. Elles ont donc créé le marché « Pas Touche », agréé par la préfecture, pour favoriser l'écoulement des produits que les producteurs n'arrivaient plus à vendre.



ORGANISATION

L'association Caracole a mis à disposition le logiciel de commande solalim.civam-occitanie.fr adapté à la situation en l'associant à des jours de distribution. L'outil permet aux consommateurs de commander les produits et aux producteurs de préparer leurs commandes en amont de la distribution.

Les distributions se déroulaient dans des lieux adaptés et balisés, comme la salle des fêtes de Ramonville Saint-Agne. Les consommateurs récupéraient leurs produits pré-commandés et afin de limiter les échanges d'argent, deux modalités de paiement étaient proposées : virement ou paiement par chèque déposé dans une boîte prévue à cet effet.

Des procédures ont été rédigées pour assurer la sécurité sanitaire des journées de distribution. La Direction départementale de la Protection des populations de la Haute-Garonne a validé ces procédures permettant de mettre en œuvre les lieux de distribution. Des dérogations ont également été nécessaires pour organiser les distributions.

Cette démarche a donné lieu à une première distribution de produits agricoles le 2 avril 2020 sur la commune de Ramonville-Saint-Agne. Les distributions suivantes se sont ensuite déroulées de manière hebdomadaire jusqu'à la fin du premier confinement et nécessitaient la présence d'une dizaine de bénévoles.



RÔLES DE CHACUN

Sur le modèle d'un groupement d'achats (cf. partie « Les groupements d'achats citoyens »), les consommateurs passaient commande sur un logiciel internet et choisissaient les produits de producteurs qu'ils souhaitaient, puis chaque producteur préparait ses produits en conséquent. Une salle a été mise à disposition à Ramonville-Saint-Agne pour faire les distributions. Les clients venaient récupérer leur commande auprès de chaque producteur tout en respectant les conditions sanitaires pour lesquelles des protocoles avaient été rédigés.

Dans le même temps, des citoyens ont spontanément invité les acteurs du marché Pas Touche à contribuer aux collectes de dons alimentaires qui ont été prises en charge par une association pour la distribution auprès de publics précaires.



ET AUJOURD'HUI ?

Ce dispositif a duré tout au long du confinement et a cessé lors de son arrêt. Certains consommateurs ont cependant souhaité continuer et ont créé le groupement d'achats GROCHAT en avril 2021, accompagnés par la FR CIVAM. Une cinquantaine de consommateurs s'impliquent et coordonnent les livraisons qui ont lieu au centre culturel du KIWI à Ramonville-Saint-Agne.

L'outil et des guides méthodologiques pour mettre en place la vente dans le respect des règles sanitaires ont été transmis à d'autres territoires du département.